



LE SAVIEZ-VOUS...?

CONSEILS AUX MEMBRES DÉBUTANTS

DATE Août 2012

Le programme de mentorat des membres débutants est basé sur l'Instrument d'auto-évaluation. Pour cette raison, nous accordons aux membres débutants une période de grâce lorsqu'ils deviennent membres titulaires. Ils n'ont pas à remplir l'Instrument d'auto-évaluation pendant cette période. En janvier suivant la date à laquelle ils deviennent membres titulaires, ils doivent toutefois remplir leur Instrument d'auto-évaluation et ils peuvent faire partie des 250 membres choisis au hasard annuellement pour soumettre leur Instrument à l'Ordre. Ainsi, un membre débutant qui serait devenu membre titulaire en février 2012 pourrait attendre à janvier 2013 pour aller en ligne et remplir son Instrument d'auto-évaluation.

Nous encourageons toutefois tous les nouveaux membres titulaires à se familiariser dès que possible avec l'Instrument d'auto-évaluation en ligne afin d'être mieux préparés à le remplir lorsque viendra le moment.

On peut accéder à l'Instrument d'auto-évaluation en ligne dans le site Web de l'Ordre, www.caslpo.com, sous l'onglet « Assurance de la qualité » ou directement en cliquant [ici](#).

Lorsque vous ouvrirez une session pour la première fois, rappelez-vous que :

- votre nom d'utilisateur est votre numéro d'inscription de l'Ordre;
- votre mot de passe est votre nom de famille.

Assurez-vous de changer votre mot de passe une fois que vous êtes dans le système.

Pour tout commentaire ou toute question, communiquez avec nous à caslpo@caslpo.com ou par téléphone au 416-975-5347 ou au numéro sans frais 1-800-993-9459.